



Décision n° 04-24

Nature de l'acte : 1.4 Autres types de contrat

**PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES RELATIF AUX ASSURANCES  
- LOT 1 « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES »**

Le Maire de la Commune de Mornant Pouvoir Adjudicateur,

- **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2120-1, R.2123-1, R.2431-1 à R.2431-3, R.2431-4 à R.2431-7 et R.2431-19 à R.2431-23 et les autres textes applicables,
- **Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n°74/22 du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDÉRANT QUE** la Commune a lancé un appel d'offres relatif aux assurances Lot 1 Dommages aux biens et risques annexes.

**CONSIDÉRANT QUE**, aucune offre n'a été reçue et que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 octobre 2023 a déclaré ce lot infructueux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commune a relancé le Lot 1 « Dommages aux biens et risques annexes » sans publicité ni mise en concurrence ;

**DECIDE:**

**ARTICLE 1 :**

D'attribuer et de signer le contrat multirisque collectivité pour le Lot 1 à la Société ABEILLE assurances, domiciliée TSA 92712 à Nanterre Cedex 9 (92895).

**ARTICLE 2 :**

Les crédits sont prévus, en 2024, au budget principal.

**ARTICLE 3 :**

La Directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise aux services de l'Etat et à la Trésorerie Principale de Mornant.

Fait à Mornant, le 16 janvier 2024

Le Maire,



Renaud PFEFFER